



Schaan, 15.02.2011

Communiqué de presse de la CIPRA sur la Conférence alpine des 8 et 9 mars à Brdo/SI

## **Convention alpine : peut-elle apporter une réponse à la mondialisation?**

**Il y a 20 ans, la Convention alpine a posé la première pierre d'une politique alpine commune : aujourd'hui, elle pourrait fournir des réponses aux questions soulevées par la mondialisation. La mise en œuvre du Traité se heurte toutefois à des obstacles dans la majorité des pays membres. A l'occasion de la 11<sup>ème</sup> Conférence alpine qui se tiendra les 8 et 9 mars à Brdo/SI, la CIPRA encourage les parties contractantes à donner enfin un vrai visage à la Convention alpine par des projets concrets.**

20 ans de Convention alpine : on pourrait penser que c'est là un événement à fêter, mais le bilan dressé par la CIPRA, qui a contribué à la naissance du Traité, est cependant critique. Certaines activités ont été accomplies avec succès et des réseaux ont été créés dans l'esprit de la Convention alpine pour un développement durable dans les Alpes. Les organes de la Convention alpine sont cependant parfois paralysés et n'arrivent pas à agir de manière efficace. La phase de définition des contenus a duré vingt ans et les solutions avancées ont souvent été contestées. Les actions à mener sont claires et toutes les parties en cause en sont pleinement conscientes. Il est temps désormais de faire valoir la Convention alpine dans les régions concernées, ce que les ministres auront l'occasion de faire lors de la Conférence alpine de Brdo, en Slovénie.

### **L'énorme potentiel de la coopération transfrontalière**

Le processus de ratification s'est arrêté : en mars, la Suisse succédera à la Slovénie à la présidence, mais elle n'a encore ratifié aucun protocole d'application. Il en va de même pour l'Italie et l'Union européenne, alors que la Principauté de Monaco n'en a approuvé que quelques-uns. Presque aucun budget n'a été affecté à la réalisation de projets visant à augmenter l'efficacité du traité et à attirer l'attention du public vers les régions alpines. Comment les populations de l'arc alpin peuvent-elles connaître, accepter, apprécier et soutenir la Convention alpine si elles ne la connaissent pas ?

Il y a 20 ans, la Convention alpine a jeté les fondations d'une politique commune pour la région alpine : aujourd'hui, elle pourrait fournir des réponses aux questions posées par la mondialisation. Les projets communs pour la protection du climat ou pour la protection contre les catastrophes naturelles, par ailleurs de plus en plus fréquentes, ont démontré sans conteste l'énorme potentiel de la coopération transfrontalière.

Les signataires doivent maintenant donner un vrai visage à la Convention alpine par la mise en œuvre de projets concrets et les organes de la Convention doivent jouer davantage leur rôle d'initiateurs et d'animateurs. Le financement de ces projets, la création de réseaux et l'amélioration de la communication réclament la création d'un fonds alpin, organisé et financé par les Pays de l'arc alpin. Pour conclure, les organes de la Convention doivent être ouverts à la participation des différents acteurs concernés au niveau des régions, des provinces, des cantons et des communes, une mission pour laquelle ils sont prêts à s'engager.

Ce communiqué et les photos imprimables peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :  
[www.cipra.org/fr/presse/communiqués-de-presse](http://www.cipra.org/fr/presse/communiqués-de-presse)

Veuillez consulter aussi le dernier bulletin d'information **Alpenscène – la revue de la CIPRA** « Qui réveillera la belle endormie? Un bilan après 20 ans de la Convention alpine » :  
[www.cipra.org/alpenscene](http://www.cipra.org/alpenscene) et la **Prise de position de la CIPRA** concernant la Convention alpine :  
[www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-international/positions](http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-international/positions).

Merci d'adresser vos questions à :

Andreas Götz, Directeur de CIPRA International  
Tel. +423 237 53 53 [andreas.goetz@cipra.org](mailto:andreas.goetz@cipra.org)

Barbara Wülser, Responsable Communication de CIPRA International  
Tel. direkt +423 237 53 11 [barbara.wuelser@cipra.org](mailto:barbara.wuelser@cipra.org)

#### **La CIPRA, une organisation aux visages et formes multiples**

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faîtière non gouvernementale avec des représentations nationales dans sept pays alpins ; elle regroupe plus de cent associations et organisations. Elle œuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.

[www.cipra.org](http://www.cipra.org)